

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Biarritz

Le projet mis à l'enquête publique :

Le projet de modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Biarritz a pour objet d'apporter au règlement graphique, au règlement écrit, ainsi qu'aux annexes du PLU, divers amendements entrant dans le champ d'application de la procédure de modification du PLU définie aux articles L.153-36 et suivants du Code de l'urbanisme.

Sollicité par la Ville de Biarritz et porté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), compétente en matière de PLU, ce projet a fait l'objet d'un avis conforme de l'Autorité environnementale le 7 août 2023, confirmé par délibération du Conseil Communautaire de la CAPB le 30 septembre 2023, et concluant sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Les dates de l'enquête publique :

Par arrêté du 12 octobre 2023, M le Président de la CAPB a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet. Elle se déroulera durant 32 jours, **du lundi 6 novembre 2023 (à partir de 9h) au jeudi 7 décembre 2023 (jusqu'à 17h)**. Pour cette enquête publique, M Michel Cazaubon a été désigné Commissaire-Enquêteur par décision du 25 juillet 2023 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif.

Pendant l'enquête publique :

- **Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique**, composé des pièces et des éléments requis,
- sous format papier, en Mairie de Biarritz (12 av. Edouard VII), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
 - sous format numérique, depuis les sites internet du registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/4949, de la CAPB www.communaute-paysbasque.fr et de la Ville de Biarritz www.biarritz.fr.

Un accès gratuit aux dossier et registre dématérialisés est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Biarritz aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la CAPB.

- **Chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser :**
- sur le registre papier tenu en Mairie de Biarritz (12 av. Edouard VII) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - par voie électronique, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/4949 ;
 - par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : « M le Commissaire-enquêteur – Projet de modification n°13 du PLU – Hôtel de Ville, 12 avenue Edouard VII, 64200 Biarritz », avec la mention « NE PAS OUVRIR ».

Les observations/propositions devront parvenir à Monsieur le Commissaire enquêteur au plus tard jeudi 7 décembre 2023, à 17h.

- **Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de 4 permanences, en Mairie de Biarritz** (12 av. Edouard VII) : les lundi 6 novembre 2023 (de 9h à 12h), jeudi 23 novembre (de 14h à 17h), mercredi 29 novembre (de 14h à 17h) et jeudi 7 décembre (de 9h à 12h).

Après l'enquête publique :

- Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la CAPB (15 avenue Foch, Bayonne) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur les sites internet de la CAPB www.communaute-paysbasque.fr et de la Ville de Biarritz www.biarritz.fr
- Le projet de modification n°13 du PLU de Biarritz, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de Monsieur le Commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la CAPB, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.
- Des informations peuvent être sollicitées auprès de la CAPB (Dir. de la Planification : 05 59 44 72 72) et de la Ville de Biarritz (05 59 41 59 41).

Le Président